

## **Prise en compte du Genre dans la FISONG Environnement, biodiversité et développement**

Préparée par Claudy Vouhé et Elisabeth Hofmann

### **Genre et biodiversité**

Il existe un lien causal fort entre la pauvreté, l'autonomie des femmes (sociale, culturelle, économique et politique) et la biodiversité. Pour leur stratégie de survie et de lutte contre la pauvreté, les femmes puisent, entre autre, dans leur environnement naturel, donc dans la biodiversité. Mais, comme de nombreuses recherches fondamentales et empiriques en attestent, les femmes et les hommes ne puisent pas dans les ressources naturelles ni pour les mêmes raisons, ni de la même façon. Ils/elles n'en tirent pas les mêmes bénéfices non plus, ni ne participent à la gestion collective et politique de leur environnement sur un pied d'égalité.

L'utilisation des ressources naturelles par les femmes et les hommes est intimement liée à la division du travail selon le genre au niveau du ménage. Elle est influencée par les normes sociales (représentations) et les possibilités/contraintes réelles sur l'accès à et le contrôle de ces ressources, notamment au niveau local. Pour « préserver l'environnement », les politiques et projets ont longtemps fait abstraction des besoins et des contraintes des femmes, mais ont régulièrement contribué à augmenter encore leur marginalisation et vulnérabilité (par exemple, restriction sur l'utilisation du bois de chauffe en l'absence d'alternative viable, allongement d'un tracé rural pour contourner un espace protégé avec des conséquences sur la scolarisation des filles, le commerce des femmes et leur sécurité physique). Trop souvent encore, les femmes sont vues comme des prédatrices environnementales (coupent le bois, polluent l'eau, font de la fumée) sans que leur marge de manœuvre (analyse des facteurs qui les contraignent à ces activités, y compris leur manque de participation dans les prises de décision) soit prise en considération. En revanche, les pratiques d'utilisation pérenne des ressources naturelles par les femmes (pour l'alimentation, la pharmacopée traditionnelle) et de maintien de la biodiversité (les femmes protègent et utilisent les semences endogènes plus que les hommes) sont rarement soulignées et valorisées, ou alors elles sont folklorisées ou idéalisées.

La dégradation environnementale et la perte de la biodiversité affectent forcément et les femmes et les hommes, mais pas forcément de la même manière. Ces différences d'impact sont parfois liées aux caractéristiques biologiques des femmes et des hommes (fragilité de certains organes masculins ou féminins, d'états spécifiques par ex. la grossesse). Mais, dans la quasi-totalité des cas, ce sont des facteurs liés au genre et non au biologique qui sont déterminants dans la capacité des femmes et des hommes à résister aux problèmes environnementaux et à répondre aux enjeux des changements comportementaux nécessaires à la protection de la biodiversité.

La biodiversité et le genre se croisent sur des domaines cruciaux du développement:

- ⇒ La santé : les femmes sont majoritairement chargées de prendre soin de la santé des membres de la famille, y compris par une alimentation et un environnement sains. Les problèmes sanitaires liés à la dégradation de l'environnement et la biodiversité pèsent d'abord sur elles (coûts des soins, soins aux malades). Dans certaines situations (grossesse), elles sont particulièrement vulnérables. Elles sont les premières éducatrices sanitaire et environnementale de leurs enfants ;
- ⇒ L'éducation : le déficit d'éducation des femmes et des filles les pénalise dans la valorisation de leur connaissances et pratiques, leur accès à l'information, aux connaissances et aux ressources qui leur permettrait une interaction plus pérenne avec leur environnement. En même temps, ce même déficit d'éducation est paradoxalement un facteur de « limitation des dégâts » (les femmes par exemple gèrent mieux la biodiversité dans le vivrier que les hommes dans les cultures de rente auxquelles elles

- n'ont pas accès). L'appauvrissement des familles lié à la dégradation environnementale est un facteur de déscolarisation des filles ;
- ⇒ La sécurité alimentaire : les femmes jouent un rôle essentiel dans la production agricole et l'alimentation familiale ; tout changement dans leurs droits et capacités (économique ou autre) à accéder à des semences, des outils et services, des marchés, des terres, des ressources alimentaires (ou servant à la préparation des aliments, tel que le bois de chauffe) peut affecter (positivement ou négativement) leur rôle dans la sécurité alimentaire, et donc le bien-être et la santé des familles et des communautés;
  - ⇒ La sécurisation foncière : les femmes ont un accès limité au foncier et à la propriété en général. Elles sont moins justiciables que les hommes en cas de litiges (familiaux ou communautaires) et ont plus de difficulté à faire valoir leur droit à la réparation et au préjudice subi (en cas d'expulsion par exemple). L'accès à la propriété et à la justice en générale est primordial pour amener une justice environnementale équitable pour les femmes et les hommes ;
  - ⇒ La sécurité physique et émotionnelle : la raréfaction des ressources naturelles, la disparition de la biodiversité et les changements climatiques augmentent les risques de violence contre les femmes et mettent en péril leur sécurité (déplacements des populations, perte de logement, de revenus, nécessité d'aller plus loin/plus longtemps pour accéder aux ressources naturelles, pour déféquer, etc.) ;
  - ⇒ La gouvernance : lire ci-après

### **Gouvernance, genre et biodiversité**

Les efforts de plaidoyers développés par les femmes dans le cadre de Rio + 20 et des différentes conférences liées aux changements climatiques indiquent le rôle essentiel de la société civile, notamment des associations de femmes, dans la lutte pour la préservation de la biodiversité. Cette mobilisation est internationale, nationale et locale. Les projets qui seront proposés dans le cadre de la FISONG gagneront à s'informer des enjeux mis en avant par les lobbies de femmes et des difficultés et succès rencontrés.

La gouvernance (consultation et prise de décision) dans les ménages et son importance pour la gestion des ressources naturelles a déjà été évoquée. Au sein de tous les groupes élus, groupes de pression et d'intérêts constitués au niveau local (conseil municipal, groupement paysan, comité de gestion villageois, association locale, GIE etc.) ou national (parlement, gouvernement, fédération nationale, etc.), la question de genre se pose. En se reposant sur le principe que « toute personne faisant partie du problème doit faire partie de la solution », l'inclusion ou l'exclusion « des un-es et des autres » dans la gouvernance locale et/ou nationale de l'environnement doit être analysée. Les groupes impliqués dans la gouvernance environnementale peuvent être paritaires ou non, mixtes ou non, par choix ou par défaut. Leur analyse (critères et processus d'accès, inclusion/exclusion de certains groupes - souhaitée ou de facto, équité femmes-hommes dans la gouvernance) est extrêmement importante en termes de genre. Les inégalités constatées dans la participation et la gouvernance doivent être analysées sous le prisme du (non) respect des droits de la citoyenneté, mais aussi de la pertinence, de l'efficacité et de la viabilité des projets : l'exclusion et la marginalisation de certain-es, dont les femmes, bénéficient-elles à l'environnement ? A qui alors ? Dans toute cette analyse, l'expérience et l'avis des femmes et des hommes (dans leur diversité) sont à rechercher.

Parfois, certains groupes, en particulier des associations de femmes, peuvent se vouloir délibérément non-mixtes. Les raisons de ce choix sont à analyser. Quand la non-parité et la non-mixité relève d'un choix stratégique et non d'une discrimination (explicite ou implicite), elle doit être respectée. Quand la discrimination est avérée, les actions mises en place par les projets doivent viser un rééquilibrage de la participation réelle (pas de femmes « alibi » ou de femmes élites parlant au nom de ... ) des femmes et des hommes et proposer des mesures d'accompagnement (formation, aide financière) permettant d'atteindre cet objectif. Le même soin doit être pris pour faciliter la participation de femmes et d'hommes généralement exclus des instances de décision et de la gouvernance en fonction de leur sexe, âge, handicap, identité

sexuelle etc. Les projets doivent bien prendre garde à ne pas catégoriser les groupes sociaux comme si les femmes étaient un groupe homogène à part (femmes, jeunes, personnes handicapées, etc.), comme c'est encore souvent le cas.

Finalement, les projets doivent se mettre en cohérence avec les lois, traités et politiques publiques concernant les droits des femmes et l'égalité de genre, en France et dans le(s) pays d'intervention. Ils doivent démontrer comment leur action contribuera à une meilleure prise en compte du genre dans les politiques publiques sur l'environnement et la biodiversité, et vice versa.

### **Genre et lutte contre la pauvreté**

La lutte contre la pauvreté est le principal objectif de développement de l'AFD et devrait se décliner à travers les projets qui seront retenus dans le cadre de la FISONG.

Dans le contexte des pays prioritaires de l'AFD dans lesquels vont se dérouler les projets FISONG, la pauvreté est très féminisée. La plupart des personnes vivant en situation de pauvreté économique sont des femmes et les femmes pauvres le sont généralement plus que les hommes. Mais la pauvreté ne se mesure pas uniquement en termes économiques. La pauvreté économique résulte majoritairement d'une pauvreté en Droits. Il est désormais avéré que l'accès des femmes à un revenu économique indépendant est un levier important de développement des familles et des communautés, ainsi qu'un outil essentiel favorisant les droits Humains des femmes. Il est aussi avéré qu'une augmentation du pouvoir économique des femmes (pas seulement de leur revenu) passe irrémédiablement par le renforcement de leur droits et de leur pouvoir « tout court » au sein du ménage, de la communauté et dans la société au sens large.

Les projets proposés doivent faire la démonstration de leur capacité à articuler leurs actions en faveur de la biodiversité avec la lutte contre la pauvreté économique et contre la pauvreté des droits.

### **Genre et identités multiples**

Les rapports sociaux (ou de genre) entre les femmes et les hommes influencent tous les domaines du social, du culturel, de l'économique et du politique. Ils établissent un pouvoir le plus souvent inégal entre les sexes, au détriment des femmes.

Le genre n'est pas une analyse binaire « femme-homme ». Les rapports de genre n'affectent pas *toutes les femmes* ni *tous les hommes* de la même manière. L'âge, le rang social, l'ethnie, la religion, l'identité sexuelle ou le handicap influencent fortement les rapports de genre. De la même manière, dans tous les groupes sociaux (pauvres/riches, avec terre/sans terre, jeunes/vieux, villageois/urbains etc.) il y a des femmes et des hommes. Ces groupes ne sont pas homogènes. La diversité sociale et les identités multiples des femmes et des hommes sont imbriqués dans les rapports de genre et les font fluctuer selon les contextes et les contingences.

La prise en compte du genre dans les projets ne peut donc se résumer à la prise en compte des « besoins de base des femmes » et à leur « participation » au projet, *a fortiori* si les femmes sont perçues automatiquement comme « groupe vulnérable » et homogène. Les projets, pour intégrer une analyse de genre, devront s'intéresser de près à :

- ⇒ l'influence du genre sur la biodiversité, et vice versa
- ⇒ l'influence du genre sur le projet (objectifs, moyens, approche, résultats escomptés), et vice versa

### **Le genre dans l'analyse de la situation**

L'analyse de la division du travail est essentielle dans toute analyse de situation. Le genre est un élément structurant de la division du travail. La division du travail selon le genre doit faire

apparaître la répartition des rôles et responsabilités des femmes et des hommes dans la sphère reproductive (soin aux différents membres du ménage, tâches domestiques, relations sociales et culturelles), dans la sphère productive (toutes activités favorisant un revenu ou ayant une valeur marchande), dans la sphère communautaire (participation à des activités communautaires, collectives et bénévoles) et, finalement, dans la sphère politique (participation à des instances décisionnelles, à différents niveaux).

La division du travail selon le genre doit intégrer l'analyse de l'accès des femmes et des hommes aux ressources nécessaires à l'exercice de ces rôles et responsabilités. Les contraintes et les leviers (sociaux, économiques, culturels, religieux, symboliques, politiques, techniques) dans l'accès mais aussi dans le contrôle (prise de décision) de ces ressources doivent être analysés. Les stéréotypes de genre (communément nommé « culturel/traditionnel ») doivent être analysés dans la mesure où ils influencent la division du travail et la marge de manœuvre pour le changement en posant un cadre de référence plus ou moins rigide et plus ou moins égalitaire sur la place des femmes/hommes dans le ménage (sphère dite privée) et la société (sphère publique).

Le ménage est un niveau fondamental de l'analyse de genre. C'est à ce niveau que se prennent des décisions (sociales, économiques, culturelles, politiques) qui influencent le développement (des communautés et de la société), et à ce niveau encore que se répercutent au final les décisions prises par les instances (communautaires, politiques publiques nationales et mondialisées). La sphère privée est donc intimement liée à la sphère publique. La structure du ménage (selon qu'il est monoparental *de jure* ou *de facto*, nucléaire, élargi) influence fortement le comportement de ses membres, femmes et/ou hommes (filles/garçons) et influence leur capacité, notamment celles des femmes, à bénéficier des ressources qui leur sont nécessaires et des droits qui leur sont dûs dans la sphère privée et publique. La structure du ménage joue aussi un rôle décisif dans la capacité de ses membres à prévenir, réagir et à s'adapter aux chocs (économiques ou climatiques par exemple). La capacité à payer pour des services publics par exemple est très liée à la structure des ménages et aux rapports de genre en son sein, notamment la gestion du budget du ménage. Elle ne résulte pas uniquement du niveau économique *stricto sensu* du ménage. L'analyse du processus de décision, y compris en termes d'allocation des ressources économiques et humaines est essentielle dans tous projets souhaitant mobiliser et « faire participer » les bénéficiaires des actions, femmes et hommes.

L'évaluation du respect des droits Humains fondamentaux et des Droits Sociaux, Economiques et Culturels (DESC) des femmes et des hommes doit faire partie de l'analyse de genre. Quand c'est pertinent, la violence contre les femmes et la violation des droits fondamentaux doivent être reconnues dans l'analyse et explicitement référencés comme telles, et non dissimulées dans les traditions et les cultures.

L'analyse du contexte socio-économique des projets FISONG doit donc faire apparaître :

- ⇒ L'impact de la structure du ménage sur l'interaction de ses membres avec l'environnement (et vice versa : par exemple, la désertification entraîne l'exode des hommes et amplifie le nombre de femmes chefs de ménage).
- ⇒ La division du travail (qui fait quoi, comment, avec quelles ressources, quelle marge de manœuvre, quel pouvoir de décision, quelles alternatives, quelles contraintes, quels bénéfices, quelles retombées négatives - sur l'environnement? sur les personnes ?);
- ⇒ Les différences et inégalités entre femmes et hommes entendues, observées, recueillies : quel vécu, ressenti, opinion, vision, désirs et capacités, craintes et appréhensions sur les questions environnementales et de biodiversité ?)
- ⇒ Les enjeux de pouvoir (prise de décision) dans les rapports femmes/hommes à différents niveaux (ménage, communauté, marché, état), nuancés par d'autres identités sociales (âge, classe, ethnie, etc.); Quelle logique d'inclusion/d'exclusion du pouvoir? quel impact sur la gouvernance environnementale et la promotion de la biodiversité ?

- ⇒ Quels droits Humains sont bafoués dans le contexte – l’environnement en est-il la cause ? en est-il affecté ?

### **Le genre dans les équipes de travail**

Le critère genre appliqué aux organisations revêt plusieurs aspects:

- ⇒ Existence d’une politique organisationnelle (feuille de route etc.) sur l’égalité femme-homme, concernant le personnel (RH) et la prise en compte du genre dans les projets
- ⇒ Compétences préalables en genre des équipes (expériences capitalisées, formation)
- ⇒ Proposition de renforcement des compétences des équipes en genre
- ⇒ Disponibilité d’outils ou proposition d’en développer
- ⇒ Existence et diffusion d’éléments capitalisés sur le genre
- ⇒ Participation à des réseaux et initiatives « genre »
- ⇒ Composition des équipes (profil prof, mixité) réfléchi en fonction des objectifs du projet

## Evaluation de la prise en compte du genre dans les projets FISONG

Intitulé	Seront évalués...	Genre dans l'évaluation
Caractère innovant	L'existence d'un état des lieux rapide <b>tenant compte du genre</b> et l'argumentaire développé sur cette base pour justifier le caractère innovant.	La présence d'une analyse différenciée femme-homme de la situation de départ (division du travail, accès et contrôle des ressources, stéréotypes et discriminations de genre, pouvoir(s) selon le genre, parité et mixité dans les organisations partenaires et impliquées), y compris la prise en compte de la diversité et de l'hétérogénéité des groupes femmes-hommes.
Evaluation ex-ante de l'innovation	Pertinence : réponse à des besoins présents et futurs <b>des femmes et des hommes</b> Efficacité et efficience dans la réponse à ces besoins Acceptabilité et cohérence avec le contexte Durabilité/reproductibilité technique et économique Durabilité en termes de maîtrise possible par les acteurs locaux, <b>y compris les organisations de femmes ou égalitaires mixtes.</b>	La cohérence des objectifs du projet avec l'analyse de la situation (réalités, difficultés, opportunités et inégalités de genre), en particulier cohérence, efficacité et efficience dans la réponse aux besoins présents et futurs des femmes.  Acceptabilité et cohérence de l'innovation dans le contexte des rapports de genre existants, précautions prises pour ne pas fragiliser/détériorer l'existant.  Durabilité et reproductibilité technique et économique dans le contexte des rapports de genre existants (y compris capacités et contraintes affectant les femmes), pertinence des mécanismes de prise en compte et mise à niveau des groupes - dont les femmes présentant un risque d'exclusion des processus.  Prise en compte des organisations de femmes ou égalitaires mixtes dans la durabilité de la maîtrise d'ouvrage.
Processus d'innovation	La présentation de l'étape d'innovation soumise pour financement et son articulation avec ce qui a été fait en amont et ce qui est envisagé en aval. La clarté et la faisabilité du processus.	Compétence et volonté à innover dans le domaine du genre - faire évoluer les rapports de genre (réduction des inégalités et transformation du pouvoir) par le projet, et passer par le genre pour faire évoluer le projet.
Partenariats pour l'innovation	Les partenariats proposés et la démarche visant à les consolider et à favoriser l'appropriation de l'innovation, en vue de sa diffusion. <b>Participation d'organisations de femmes ou égalitaires mixtes dans ces partenariats.</b>	Implication d'organisation de femmes ou égalitaires mixtes pouvant soutenir l'innovation, spécialistes du genre même si elles ne sont pas spécialistes de la thématique abordée.
Evaluation et capitalisation	Qualité des dispositions avancées pour l'évaluation des innovations - <b>y compris l'innovation sociale liée aux rapports femmes-hommes (genre)</b> , la capitalisation et la diffusion des acquis	Disposition et outils pour l'évaluation de la transformation sociale f/h dans l'innovation, prise en compte des femmes comme actrices de l'évaluation, de la capitalisation et de la diffusion des acquis.
Valorisation des ressources locales	Valorisation des savoirs, savoir-faire et compétences locales et nationales <b>des femmes et des hommes</b> pour la mise au point de l'innovation	Reconnaissance, valorisation et renforcement des pratiques et savoirs faire des femmes, professionnalisation de leurs rôles, compétences et savoir faire
Cohérence / politiques	La cohérence du processus d'innovation vis-à-vis du contexte	L'articulation, dans les objectifs, les moyens et les résultats, entre la lutte pour la préservation

publiques	institutionnel, des politiques publiques (y compris politique nationale sur l'égalité femmes-hommes) et sa capacité à les inspirer	de la biodiversité, la lutte contre la pauvreté et la promotion des droits Humains – dont une optique de genre  La cohérence du projet avec les lois, traités, conventions et politiques nationales sur les droits des femmes et l'égalité de genre, et sa capacité à les inspirer
Budget	Le budget demandé, les justifications avancées, l'efficience	Les budgets et moyens proposés, et leur cohérence avec les objectifs visés en termes de genre
Capacités de l'ONG	Capacités à conduire un processus d'innovation et un dialogue sectoriel avec l'AFD et capacités à appliquer l'approche genre, ou dispositions prévues pour les acquérir ;	La compétence réelle des OSI et de leurs partenaires sur le genre (expériences passées, outils existants, personnel formé), ainsi que leur volonté à prendre en compte cette approche dans la démarche proposée
Méthodologie	La méthodologie générale de mise en œuvre du projet, y compris la prise en compte de l'approche genre dans toutes les étapes, processus et moyens du projet	Démonstration de l'existence d'approches, d'outils et de compétences pour intégrer le genre à toutes les étapes du projet.
Impact sur l'égalité femmes-hommes	Contribution du projet à l'élimination des discriminations et des violences à l'égard des filles/femmes, à la réduction des inégalités de droits entre les femmes et les hommes (DESC) et à la transformation et la justice sociales favorables à l'égalité femmes-hommes	Le niveau des objectifs « genre » visés ⇒ absence d'impacts négatifs sur les femmes ; ⇒ contribution à la réduction des inégalités de genre ; ⇒ promotion des droits Humains, des DESC des femmes et des hommes et de transformation sociale.  Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs différenciés f/h – division du travail, pouvoir, accès et contrôle des ressources, gouvernance